

Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2021, ch. 27 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 156, No 2 (2022-02-23)

Z

Zone de chemins de fer, Loi de la

(Railway Belt Act)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

S.R.C. 1927, ch. 116; 1950, ch. 50, art. 10

Zone du chemin de fer et bloc de la rivière de

La Paix, Loi de la — 1930, ch. 37

(Railway Belt and Peace River Block Act)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Zones spéciales, Loi sur les

— L.R. (1985), ch. S-14

(Special Areas Act)

Le ministre de l'Industrie, en ce qui a trait à l'Ontario
(TR/91-100); le ministre de la Santé, en ce qui a trait
au Québec (TR/91-100); le ministre chargé de
l'application de la *Loi sur l'Agence de promotion*
économique du Canada atlantique, en ce qui a trait aux
provinces de l'Atlantique (TR/88-178); le ministre de
la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien,
en ce qui a trait aux provinces de l'Ouest (TR/88-115)

art. 2, L.R., ch. 11 (4^e suppl.), art. 17

EEV, L.R., ch. 11 (4^e suppl.), art. 18 en vigueur 28.06.88

voir TR/88-119